Commune de ST BARTHELEMY

La gabusienne

JANVIER 2015 n°209

Mensuel d'information communale, les articles à paraître doivent être déposés en Mairie ou envoyés par mail mairie.saintbarth@wanadoo.fr

Rédaction Administration et impression Mairie de St Barthélemy

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT

Lundi	8h30 - 12h00
	13h30 - 17h00
Mercredi	8h30 - 12h00
	13h30 - 17h00
Vendredi	8h00 - 12h00

04 74 84 63 25

SITE INTERNET www.saint-barthelemy38.fr

Population totale au 1er janvier2015 : 1021 hab dont 40 internes de la MFR. Celle prise en compte pour les élections est de 981 habitants. *Source INSEE*

SOMMAIRE

* Le mot du Maire
* Infos environnement
* Compte rendu du CM du 16 décembre
* Compte rendu de manifestations
* A vos agendas
* Etat Civil

Le mot du Maire

En ce début d'année 2015, l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter ses meilleurs vœux de bonheur et de santé. Que cette nouvelle année vous permette de réaliser vos vœux professionnels et familiaux, que 2015 vous apporte la sérénité et une confiance pour l'avenir.

Gérard BECT

DECHETERIE DE BEAUREPAIRE

Lundi, Mardi, Mercredi	8h30 - 11h45 / 13h30 - 17h45
Jeudi	13h30–17h45
Vendredi, Samedi	8h30 - 17h45

Route de Manthes
Tél 04 74 84 61 81
pensez à votre badge

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

- centre commercial le Suzon
- place du cimetière
- atelier municipal

HALL Mairie bac cartouches lasers, jet d'encre

REGIE DES EAUX Beaurepaire et St Barthélemy

Pour tous renseignements concernant l'eau et l'assainissement il faut joindre le **04/74/48/34/04**

CALENDRIER 2015 ORDURES MENAGERES Passage le MERCREDI MATIN

Les mercredis 14 janvier, 28 janvier, 11 février, 25 février, 11 mars, 25 mars, 8 avril, 22 avril, 6 mai, 20 mai, 3 juin, 17 juin.

Pour tous problèmes ou questions sur les ramassages contactez la CCTB 0 800 13 84 38

Déchets verts : la déchèterie, c'est pas automatique!

En complément de la collecte sélective, le SICTOM des Pays de la Bièvre propose aux habitants de faire leur compost à partir des déchets de jardin, de cuisine, cendres, sciures, marc de café, thé, …

Vous pouvez acquérir un composteur auprès du SICTOM des Pays de la Bièvre moyennant une participation de 30€. Les bons de commande sont disponibles en Mairie.

NOUVEAUTE : vous pouvez dès janvier 2015 acheter auprès du SICTOM un bioseau individuel !

Prêt de Gobelets Réutilisables pour vos Manifestations

En effet, depuis plusieurs années le Conseil Général de l'Isère propose à tous les organisateurs de petites ou grandes manifestations du département, de réserver gratuitement des gobelets réutilisables.

Pour cela, il suffit de remplir un formulaire de demande de réservation en ligne, disponible sur le site internet du SICTOM rubrique « Actualités ».

En dessous de 1500 gobelets, vous pourrez venir les chercher dans les locaux du SICTOM à Penol. Au dessus de 1500 gobelets, ils vous seront livrés sur place.

Pour plus de renseignements contacter Lucile CURTY - 04 74 53 82 32 ou lucile.curty@sictom-bievre.fr

Don du Sang

COUR ET BUIS Lundi 9 Février
Salle des fêtes de 17h à 20h

Connaissez-vous le congélateur collectif de ST BARTHELEMY?

Vous pouvez bénéficier d'une des 30 cases individuelles de 250L à -25°; pour 50€ à l'année, il est situé place du 19 mars (cimetière).

Pour plus de renseignements contactez :

M. COULANGE Christophe
06.24.34.79.98
et/ou
M. BONNAFOUX Bernard
06.73.06.39.84

SYL COIFF' devient EM COIFF' au 123 route de Beaurepaire

«Pour des raisons de santé, c'est avec grand regret que je suis obligée de cesser mon activité de coiffeuse.

Je remercie vivement ma clientèle très fidèle avec qui j'ai travaillé et sympathisé durant ces 16 années...

Désormais ce sera Elodie MARION, jeune et dynamique qui vous proposera ses services en coiffure homme, femme et enfant.

Avec ces 7 années d'expérience, Elodie vous accueillera au salon les mardis, jeudis, vendredis et samedis et conservera le numéro de téléphone actuel soit le 07.82.49.72.16.

Actuellement Elodie exerce la coiffure à domicile, elle continuera cette activité les lundis et mercredis.

A l'heure où nous écrivons cet article, nous ne pouvons pas donner la date de ce changement, toutefois il ne devrait pas y avoir de jours de fermeture entre l'arrêt et la reprise de l'activité.

Bon départ à Elodie et bonne continuation à tous .»

Sylviane COLLON et Elodie MARION

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 décembre

FEUX TRICOLORES CD 519 / ALLÉE DES CYPRÈS

M le Maire rappelle à l'assemblée la séance du 16 septembre 2014, lors de laquelle la réfection complète des feux tricolores situés à l'intersection du CD 519 et de l'allée des Cyprès a été décidée selon un accord de principe considérant le caractère d'urgence de cette opération.
Il explique qu'il a lancé une consultation auprès de plusieurs fournisseurs et présente au Conseil les différentes propositions reçues.

Le Conseil après examen,
RETIENT la proposition de la société SEA signalisation pour la somme de 9 390 € H.T.

CONTRAT MAÎTRISE D'ŒUVRE ARCHITECTURE MAPA CANTINE

M le Maire tient à préciser devant l'assemblée les modalités ayant conduit à choisir le cabinet O2 architecte afin de lui confier la maîtrise d'œuvre de l'extension et de la réhabilitation du restaurant scolaire.
Il précise qu'en effet ce choix avait été fait par l'ancienne équipe municipale en séance du 17 février 2014, et qu'il convient d'informer plus en détail les nouveaux conseillers.
Il donne le montant du forfait prévisionnel fixé à 14 440 € H.T. soit 17 328 € T.T.C. selon la convention établie et signée le 4 novembre 2014.
M le Maire précise qu'il est habilité à signer toutes les pièces afférentes au marché de maîtrise d'œuvre par la délibération datée du 17 février 2014.

Le Conseil après échange,
APPROUVE les décisions prises concernant le choix du maître d'œuvre
RENOUVELLE l'autorisation de signature donnée à M le Maire concernant l'ensemble des pièces relatives au marché.

DOSSIER DE SUBVENTION DETR

M BECT, Maire fait part au Conseil de l'éligibilité de la commune de ST BARTHELEMY à la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour l'année 2015.
Il informe l'assemblée que les travaux de réhabilitation et d'extension du restaurant scolaire cadrent avec l'axe 2 de la liste des opérations admises à la DETR.
Il précise en outre que les frais d'études et les honoraires d'architecte sont également intégrés dans le montant de l'assiette des travaux subventionnables.
Il indique que la constitution du dossier de demande de subvention implique l'arrêt des modalités de financement de l'opération projetée, et propose d'établir le plan de financement prévisionnel suivant :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention	Taux
DETR	41 009	Décembre 2014		20%
Département	82 018	16.4.2014		40%
Réserve parlementaire				
Total des subventions publiques	123 027			60%
Participation du demandeur Autofinancement Emprunt	0 82 020			 40%
TOTAL	205 047			100 %

Le conseil après délibération,
ADOPTE le plan de financement tel que présenté ci-dessus
CHARGE M le Maire de la constitution du dossier de demande de subvention.

APPEL D'OFFRES CHOIX DES CANDIDATS ADMIS À SOUMISSIONNER

M le Maire expose au Conseil les résultats de la commission d'ouverture des plis qui s'est déroulée le mercredi 3 décembre 2014.
Il précise que cette consultation constitue une première étape qui détermine uniquement les entreprises qui seront autorisées à déposer une offre de prix.
Il indique que la date limite de réception des offres est fixée au vendredi 16 janvier 2015.

Désignation du lot	N°	Entreprise admise à soumissionner	Ville	Code
Démolition Maçonnerie VRD	1	NORMAND SARL	SONNAY	38150
	1	SARL CALIMEN	LA COTE SAINT ANDRE	38261
Charpente Ossature Bois Bardage Etanchéité	2	FINOT & JACQUEMET	VINAY	38470
	2	MANCHON CHARPENTE M. Gilles MAN-	LA COTE SAINT	38260
	2	SARL BERNARD ET FILS M. JEAN CLAUDE BERNARD	SAINT VICTOR	07410
Menuiseries Aluminium	3	Bonin SAS M. Christian BONIN	ESTRABLIN	38780
Platerie Isolation Peinture Menuiserie intérieure	4	SARL MARRON Frères	VIENNE	38203
	4	SARL SN S3P	LA COTE SAINT ANDRE	38260
	4	Valloire Déco	LAPEYROUSE MORNAY	26210
Carrelage Faïence	5	CLUZEL frères M. Alberic CLUZEL	ANDANCE	7340
	5	SARL CARROT M. LUDOVIC CARROT	SONNAY	38150
	5	SIAUX sas M. Eric LUTUN	CHONAS L'AMBALLAN	38121
Plomberie Sanitaire	6	MONDUEL	EPINOUZE	26210
	6	RUDL	BEAUREPAIRE	38270
	6	SARL CSCB	BEAUREPAIRE	38270
Électricité Courants faibles Chauffage VMC	7	DUPONT Lucas	BELLEGARDE POUSSIEU	38270
	7	POIPY	BEAUREPAIRE	38270
	7	RMB ELEC Mme Yvette BERNARD	ST ETIENNE DE ST GEOIRS	38590
	1 2	SAS DIAS	BEAUREPAIRE	38270
	2 3	SARL AOCM	ANNONAY	07101

DROIT DE PRÉEMPTION

M le Maire fait part au Conseil du droit de préemption qu'il peut faire valoir sur les propriétés suivantes :

Propriété NIVON Laurent, parcelles cadastrées AL 25-286-271, sises 162 sentier du Loup
Propriété des consorts METRAL cadastrée AL 271 (enclavée dans la propriété NIVON)
Propriété COMPARATO Oliver, cadastrée ZB 215 sise Lotissement Les Pléiades 787 route de Grenoble

Le conseil, après en avoir délibéré
DECIDE de ne pas préempter.

DEMANDE DE SUBVENTION MFR BOURGOIN

Clémentine BECKER, adjointe en charge des affaires scolaires, donne lecture à l'assemblée du courrier de la Maison Familiale et Rurale de MOZAS sise à BOURGOIN JALLIEU sollicitant l'octroi d'une subvention municipale pour un élève scolarisé domicilié sur la commune de SAINT BARTHELEMY.
Elle demande au Conseil de se prononcer

Le Conseil après échange,
DECIDE d'accorder à cet établissement la somme de 43€, correspondant aux frais de fournitures scolaires alloués pour chaque enfant scolarisé à l'école de SAINT BARTHELEMY.

TANNERIE

M le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions d'acquisition par la commune du site de l'ancienne tannerie en 1996.
Il indique également le classement de l'ensemble de ce tènement en zone inondable depuis l'entrée en vigueur de la carté d'alea inondation en Mai 2006.
Il évoque également l'importance de la dégradation des bâtiments restants, actuellement à l'état de ruine, et par conséquent leur dangerosité.
Il propose au Conseil de se prononcer sur le devenir de cette ancienne friche industrielle,

Le Conseil après avoir entendu cet exposé,
CONSIDERANT le non aboutissement successif des projets suivants :
Installation de l'usine ARES
Transfert des locaux de la MFR de ST BARTHELEMY
Musée du petit monde en chantier
Couverture du bâtiment en panneaux photovoltaïques en partenariat avec ERDF
CONSIDERANT le caractère définitif et absolu de l'inconstructibilité du site ainsi que sa dangerosité,
DECIDE de faire démolir les bâtiments en ruine afin de recréer un espace naturel sur ce site d'une exceptionnelle qualité environnementale
SOLLICITE auprès des pouvoirs publics les subventions nécessaires à la réalisation des opérations de démolition indispensables à la mise en valeur du patrimoine naturel communal.
CHARGE M le Maire de toutes les formalités administratives relatives à ce dossier.

DEMANDE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE ET DE FINANCEMENT AU SEDI POUR DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

M BERNIER, Adjoint délégué au SEDI, informe l'assemblée que le SEDI peut assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux d'éclairage public, et apporter un financement de ceux-ci.
Il est proposé au Conseil Municipal que la Commune sollicite à la fois la maîtrise d'ouvrage déléguée et l'aide financière du SEDI pour les travaux sur le réseau d'éclairage public programmé en 2014.
Cette opération consiste à réaliser les travaux d'éclairage public « EP – Rénovation des armoires ». Le SEDI ne propose une aide que lorsque le matériel d'éclairage public installé répond à certains critères d'efficacité énergétique, permettant l'obtention de certificats d'économie d'énergie (CEE).
Il est donc proposé au Conseil Municipal de porter une attention particulière à la performance des équipements installés afin de prétendre à cette aide.
Il est à noter qu'en tant que maitre d'ouvrage délégué, le SEDI se chargera de la demande de CEE en son nom auprès des services instructeurs.
M BERNIER sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après délibération et à l'unanimité
ACCEPTE la réalisation des travaux d'éclairage public « EP – Rénovation des armoires », dont le montant estimatif s'élève à 11 157 € TTC.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de ces travaux par le SEDI.
DEMANDE que le SEDI intègre son aide financière à l'éclairage public dans le plan de financement des travaux d'éclairage public, dont la maîtrise d'ouvrage délégué lui est confiée.

CHOIX DU COORDINATEUR DE SÉCURITÉ – CONVENTION DE MISSION

M le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de désigner un coordonnateur de sécurité et de santé des travailleurs pour le chantier d'extension et de réhabilitation du restaurant scolaire. Il détaille la proposition de la Société Régionale de Coordination, et demande au Conseil de se prononcer.

Le Conseil,
RETIENT la proposition de la Société précitée qui se monte à la somme de 1 600 € H.T. soit 1 920 € T.T.C
AUTORISE M le Maire à signer la convention de mission afférente.

MOTION DE SOUTIEN EN FAVEUR DU MAINTIEN DES SYNDICATS DÉPARTEMENTAUX D'ÉNERGIE

M Luc BERNIER, adjoint délégué au SEDI, fait part au Conseil du projet de loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui doit être examiné prochainement au Sénat, et qui pourrait comporter des dispositions visant à supprimer les syndicats d'énergie et transférer leurs compétences aux Départements.
M BERNIER informe l'assemblée que le SEDI, lors de son dernier comité syndical en date du 8 décembre a adopté une motion en faveur du maintien des syndicats départementaux d'énergie
Il propose au Conseil qu'un courrier soit adressé à l'AMF (Association des Maires de France), afin de manifester le souhait de la commune de conserver la compétence électricité au sein du bloc de compétences communales et de leurs groupements.

Le Conseil après échange,
APPROUVE la position de M BERNIER
CHARGE celui-ci de rédiger le courrier qui sera annexé à la présente délibération.

COMPTE RENDU DE MANIFESTATIONS

Le repas du C.C.A.S a eu lieu, le 23 novembre, dans une ambiance chaleureuse et conviviale.
A cette occasion, nous étions une cinquantaine de convives pour apprécier ce repas, préparé par le traiteur VERNAY de la CÔTE ST ANDRE.
Cette journée fut l'occasion d'être ensemble, de partager un moment convivial.
Tous les membres de C.C.A.S vous souhaitent une heureuse et bonne année 2015 avec beaucoup de joie et de santé.
Un grand merci à toutes les personnes pour leur présence et leur dévouement.

Brigitte GUEDENET vice-présidente du C.C.A.S

FIN 2014 à LA CANTINE et à L'ECOLE...

Le jeudi 18 décembre, à midi un repas spécial Noël gratuit a été servi aux enfants de l'école.

MENU Apéritif de Noël (jus de pomme pétillant), Mousse de canard, Salade verte, Mijoté de dinde aux marrons, Pommes duchesses, Dessert de noël, Clémentine et papillottes..

L'après midi, les élèves de l'école ont eu la visite du Père Noël. Il n'est évidemment pas venu les mains vides, mais avec plusieurs cadeaux pour les classes : des jeux de société. Les enfants ont entonné des chants de Noël pour le remercier et l'ont invité à les accompagner au spectacle "En avant les poulets" de la compagnie Superlevure. Tout le monde a passé un très bon moment. La journée s'est terminée autour d'un goûter géant.

L'équipe enseignante remercie vivement la compagnie Superlevure pour le beau spectacle, la mairie, le Sou des Ecoles et les élèves de la MFR pour l'aide dans la bonne organisation de cette journée.

Nous souhaitons à toutes et à tous une bonne année 2015

INFOS AUX SAINT BARTHELEMIENS

Lors de la cérémonie des vœux du 9 Janvier dernier Monsieur le Maire a dit regretter «que certains soient déjà en campagne pour 2020». Je tiens à préciser que ce n'est pas le cas des Conseillers de mon Groupe en l'état actuel des choses et ce pour au moins 2 raisons :

- 2020 est une échéance fort lointaine.
- Vu le rythme des réformes des collectivités territoriales, les communes de notre taille existeront elles encore ?

Enfin nous nous sommes engagés devant la population pour une démarche constructive en permanence, parfois critique certes mais toujours allant dans le bon sens, je pense que c'est le cas actuellement. Je ne vois pas ou est le problème .

Me concernant c'est encore plus clair : J'effectue mon 6ème et dernier mandat, j'aurais en 2020 37 années de mandat et 70 ans , un âge ou il est raisonnable de s'arrêter et laisser la place à des plus jeunes. Je tenais à rendre public une décision prise depuis plusieurs mois déjà.

A tous les SAINT-BARTHÉLÉMIENS et leur famille je souhaite que 2015 leur apporte bonheur, santé, prospérité.

Bernard Guillot, Conseiller Municipal

N'OUBLIEZ PAS A PARTIR DE 16 ans

Recensement militaire

Tous les jeunes (filles et garçons) de nationalité française **ayant 16 ans révolus** doivent **obligatoirement se faire recenser en Mairie**.

Pour cela il suffit d'apporter :

- une carte d'identité ou d'un document justifiant de la nationalité française,
- le livret de famille,
- un justificatif de domicile.

Une attestation de recensement sera remise au jeune, elle est indispensable pour la journée d'appel de préparation à la Défense mais également pour s'inscrire aux examens permis auto ou moto, baccalauréat"

A VOS AGENDAS

MARCOLLIN samedi 7 février
repas dansant organisé par
FORMAFOOT BIEVRE-VALLOIRE

Pour plus de renseignements contacter
Roland Thibaud (06 77 59 77 91) Alain Philibert (06 01 75 67 60)

ST BARTHELEMY
LOTO du SOU DES ECOLES
dimanche 8 février à 14h salle polyvalente
Différentes parties seront organisées avec de nombreux lots à gagner (une tablette tactile, une caméra sport, des bons d'achat...)

Nous vous attendons nombreux !!!

ST BARTHELEMY
Salle polyvalente à partir de 14h30
dimanche 22 février LOTO
Organisé par l'Association « le Chauffe-Coeur »
Hopital de Luzy-Duffeillant à BEAUREPAIRE

ETAT CIVIL

le 5 novembre 2014

Monsieur Michel PELISSIER est décédé à l'âge de 75 ans

Toute notre sympathie à la famille

le 16 décembre 2014

Madame Colette METAY est décédée à l'âge de 86 ans

Toute notre sympathie à la famille

le 28 décembre 2014 est née Luyanna MAURICE
De Jérémy MAURICE
Et de Mégane BENARROCH
Domiciliés 1145 route de Beaurepaire

Félicitations aux parents

le 4 janvier 2015 est né Yassin CHELIL
De Ali CHELIL
Et de Salima MESSAADI
Domiciliés 815 route de Beaurepaire

Félicitations aux parents

Jeux faits par les enfants de la classe de MME MARTIN

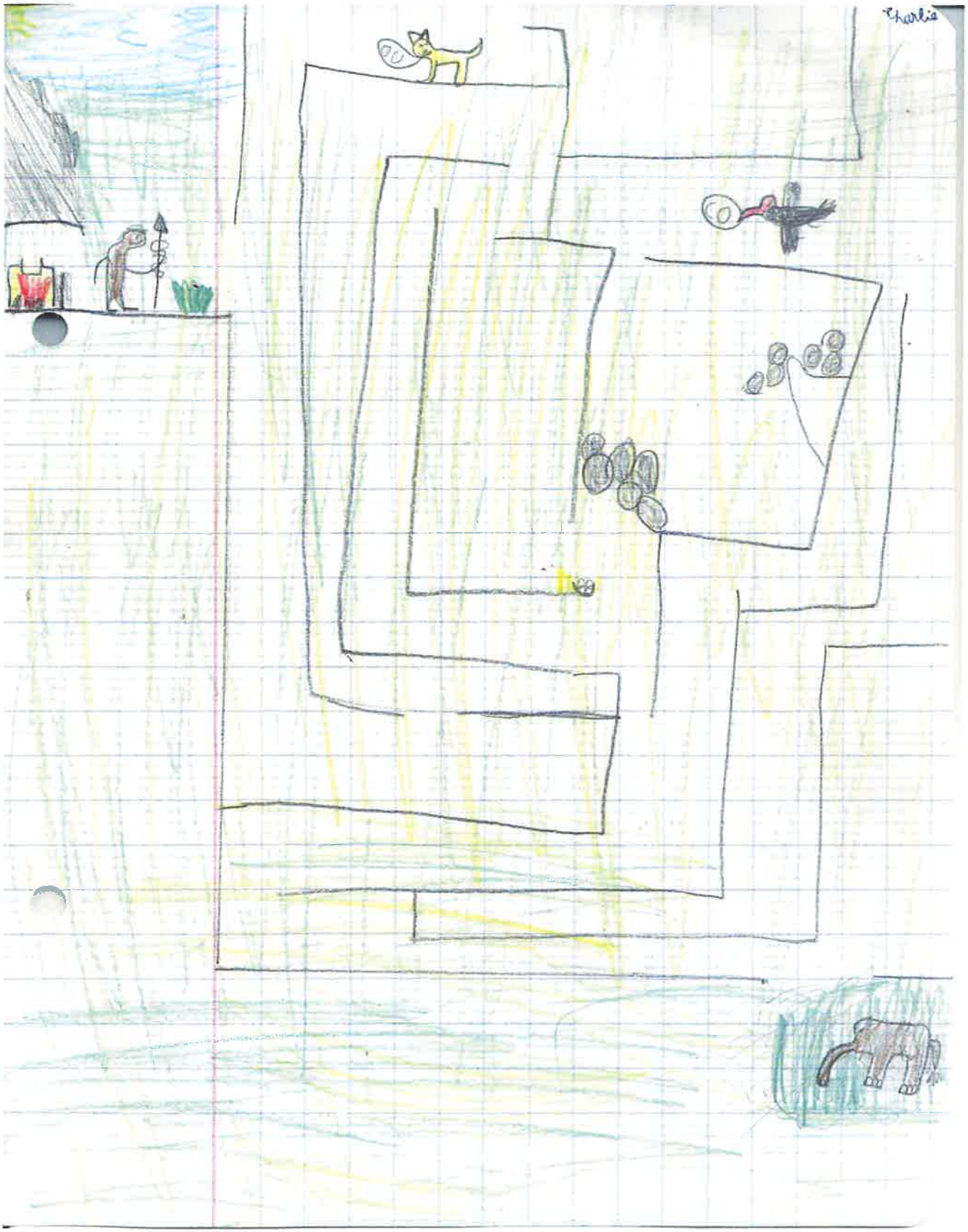

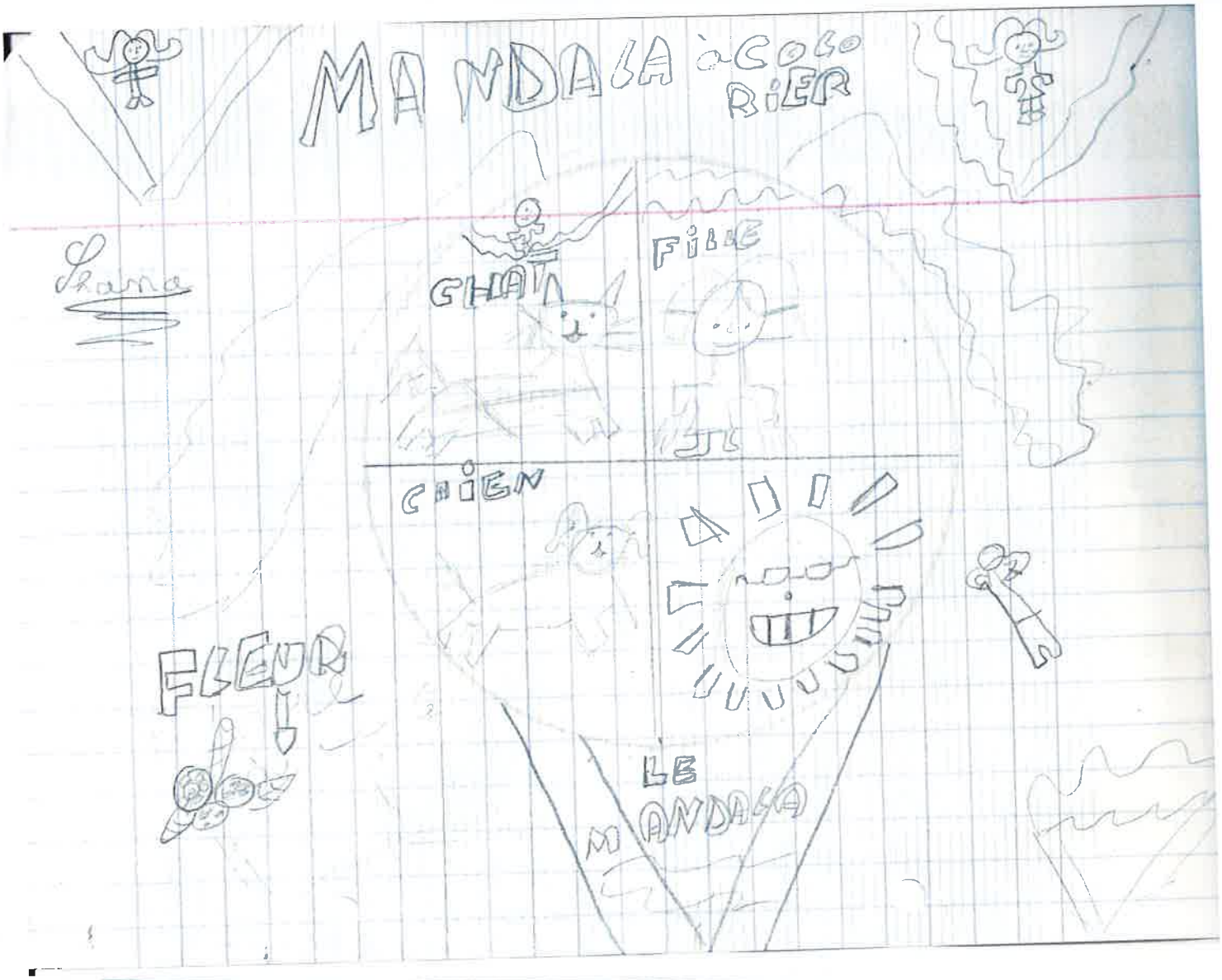
MANDALA à COLORIER
Liana
CHAT
FILLE
CHIEN
FLEUR
LE MANDALA

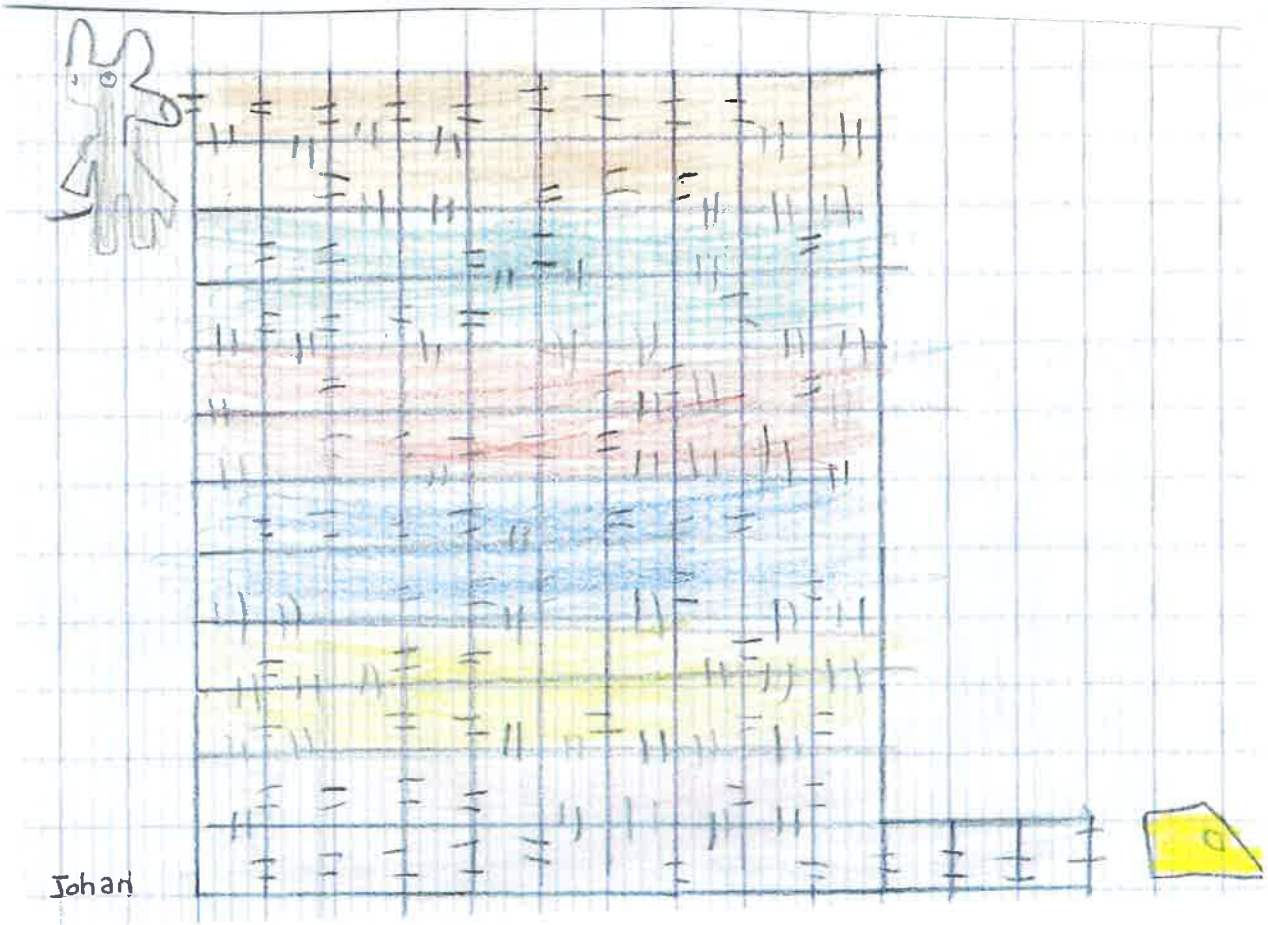
Johan

Gianna

G	P	S	P	I	C	T	N	T	Z	U	Z	N	C	U
A	H	N	I	O	N	E	A	N	D	E	R	T	A	L
D	O	U	E	T	Z	R	I	D	U	C	A	I	N	D
N	M	B	R	U	S	I	L	E	X	N	M	H	O	C
A	O	U	R	N	R	E	C	N	A	L	A	Z	M	Z
T	—	Z	E	U	A	L	A	T	U	A	M	S	A	U
R	S	N	T	C	U	U	C	N	U	C	M	H	D	I
I	A	T	A	B	R	C	C	;	A	N	O	I	E	C
O	P	P	L	I	A	I	A	Z	I	C	U	C	S	N
N	I	C	L	N	N	E	S	N	O	N	T	A	C	N
B	E	U	C	A	R	E	T	U	E	C	H	C	I	A
H	N	N	E	A	L	T	A	U	T	A	N	E	L	L
T	S	A	E	A	R	N	I	L	A	S	C	A	U	X
A	R	U	O	D	O	U	Z	Y	X	C	A	I	N	C
C	P	A	L	E	O	L	I	T	H	I	Q	U	E	I

HOMO-SARIENS
PIERRE TAILLÉE
TAUTAVEL
NOMADES
MAMMOUT

LASCAUX
NEANDERTAL
PALEOLITHIQUE

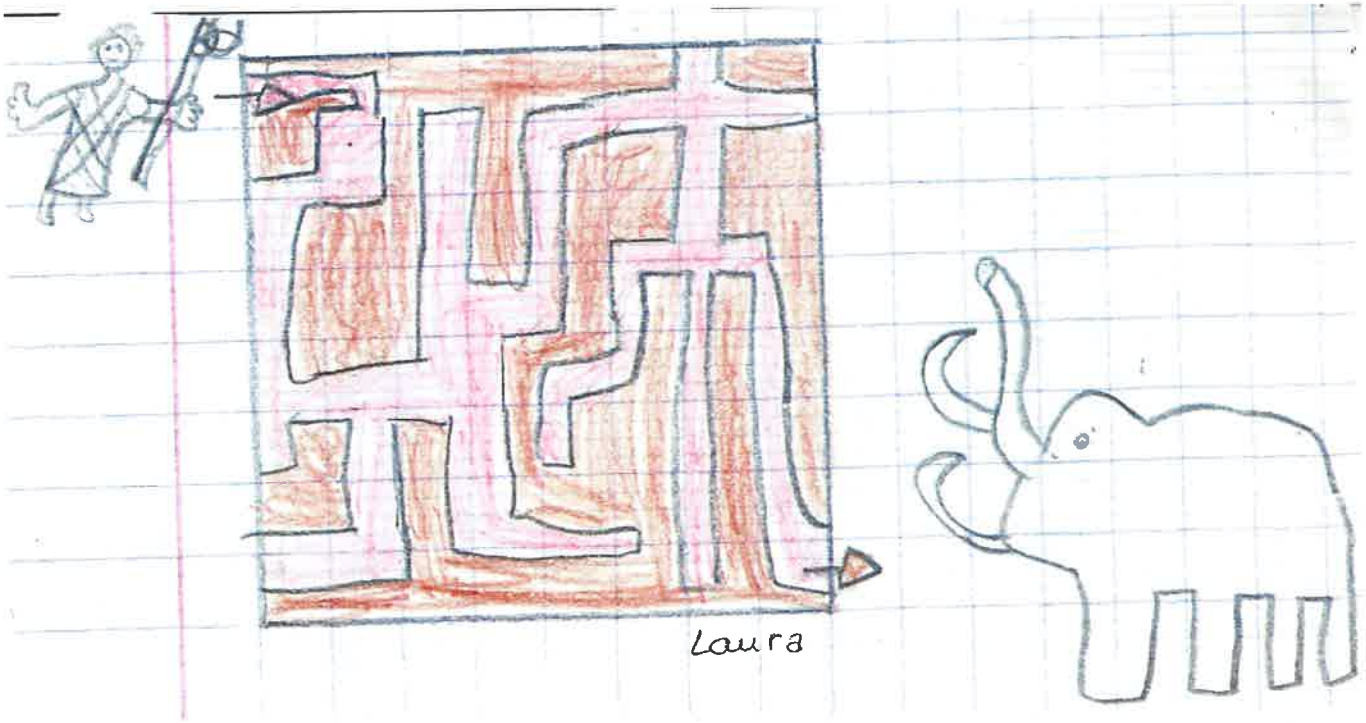

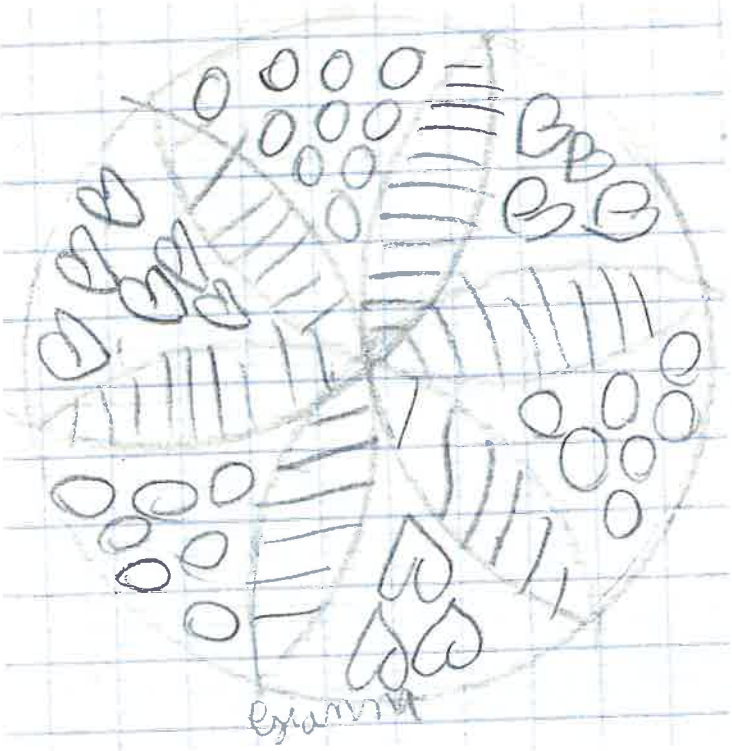

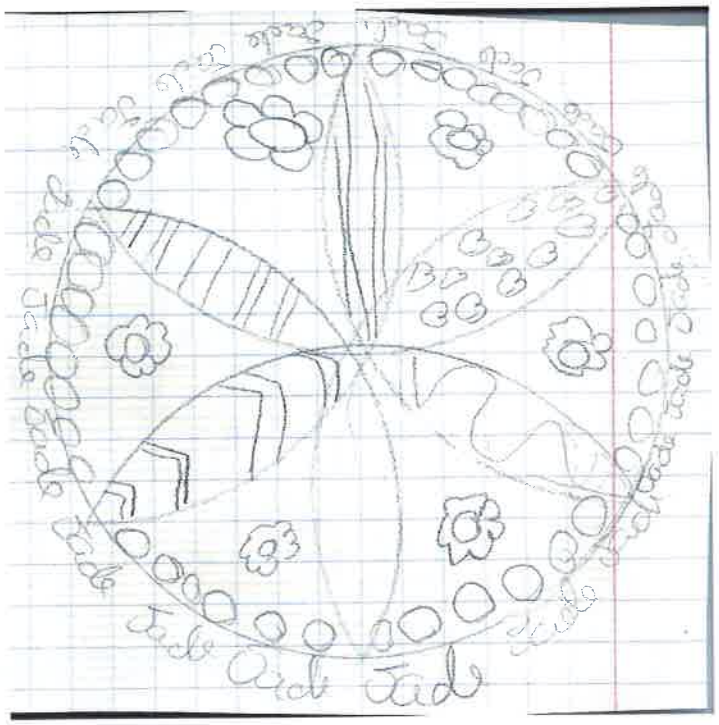

	2	4	1
4		3	2
1	4		
	3	1	4

Laura

5	1	3		4
	3	5	1	
2		1	3	5
3	5		4	1
	2	4		3

Tina